

OPÉRATION RÉDUCTION FACTURE ÉLECTRICITÉ



Volkswind accompagne les territoires pour lutter contre la précarité énergétique

La Ferme éolienne de Grimault participera au paiement de vos factures d'électricité !

Dans un souci de répartition de la valeur créée par le parc éolien, le groupe Volkswind allouera la somme de **500€ / MW installé par an**, de participation aux frais électriques des résidences principales situées soit sur la commune de Grimault, soit sur la commune de Noyers à moins de 2,25 km des éoliennes.

Dès la mise en service des éoliennes, **chaque résidence principale** pourra solliciter cette aide pour le paiement de sa facture électrique.

Cette aide financière annuelle est estimée à environ **100€ par foyer**.




VOLKSWIND

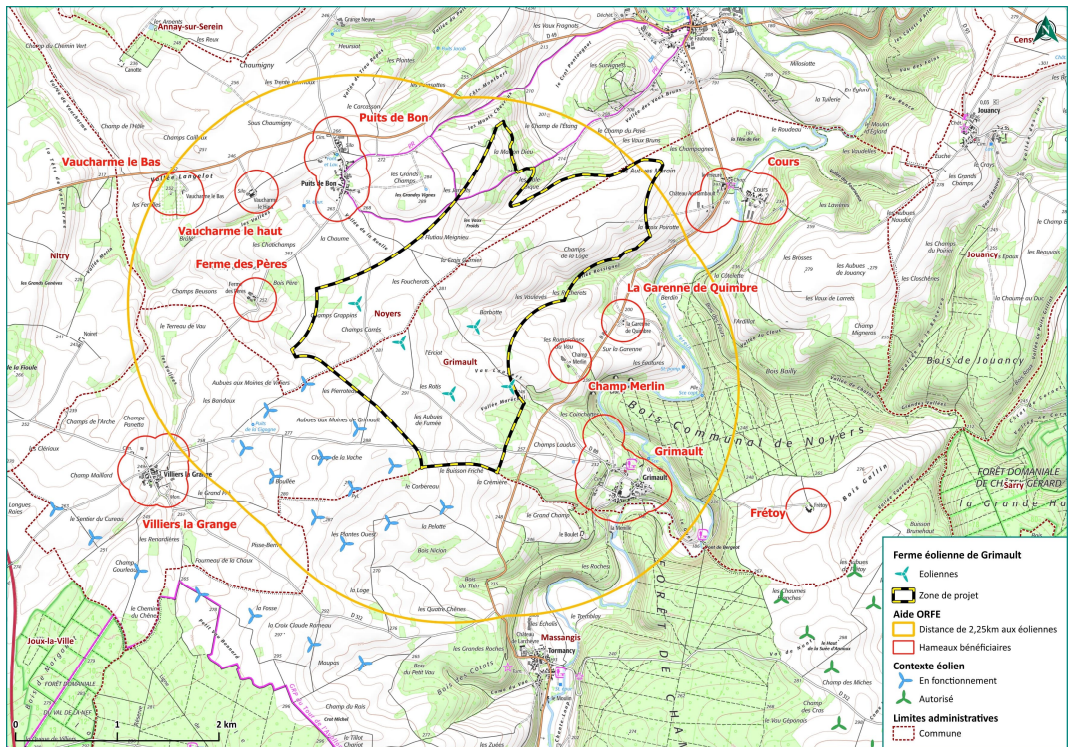
Axpo Group

www.volkswind.fr



Informations supplémentaires

- **Bénéficiaire :** Le foyer doit être une résidence principale, située soit sur la commune de Grimault, soit sur la commune de Noyers à moins de 2,25 km des éoliennes. Les habitations bénéficiaires sont représentées en rouge ci-dessous. Les résidences secondaires et entreprises ne peuvent pas bénéficier de l'aide ORFE.



- **Montant :** Le montant proposé est de 500 € par Mégawatt installé et raccordé pour l'ensemble du parc. Le montant global est divisé par le nombre de résidences principales ayant effectué une demande et rempli l'ensemble des conditions de l'aide ORFE. Le montant annuel par résidence principale est plafonné à 200 € et ne pourra excéder le montant TTC de votre facture d'électricité. En cas de perception d'autres aides, le montant d'ORFE ajouté aux autres aides ne pourra dépasser le montant total de la facture électrique.
- **Admissibilité :** ORFE est destinée aux foyers résidentiels raccordés en basse tension avec une puissance souscrite inférieure à 36 kVA. Seuls les foyers ayant un contrat de fourniture d'électricité peuvent bénéficier d'ORFE. Aide sans condition de ressources.
- **Validation :** La Société se réserve le droit de vérifier les informations fournies pour valider votre admissibilité.